

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**Le Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN),**

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment, en son article 186,

Vu le décret n°2016-283 du 10 mars 2016 relatif à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire,

Vu le décret du 20 avril 2016 portant nomination du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - M. Jean-Christophe NIEL,

Vu la note d'organisation IRSN n°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,

Vu la note d'organisation IRSN n°53 modifiée relative aux délégations de pouvoirs et délégations de signature,

### DECIDE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Damien DIDIER**, chef du bureau de modélisation des transferts dans l'environnement pour l'étude des conséquences des accidents (BMCA) au service des situations d'urgence et d'organisation de crise (SESUC) de la Direction de la Santé (PSE-SANTE), à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), dans les domaines relevant de ses attributions, les commandes sur accords-cadres et les ordres de services sur contrats d'un montant inférieur à 3K€ H.T.

**Article 2 :** Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace la délégation antérieure. Elle prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 11 juillet 2017

Le Directeur général de l'IRSN



Jean-Christophe NIEL